

EDUCATION. A LA CITOYENNETE

M. LANGUIEM

DOCUMENTS AUTORISES

Aucun document en dehors de ceux remis aux candidates par les examinateurs n'est autorisé.

N.B. : Le candidat traitera l'un des deux sujets au choix.

Sujet 1 :

« En Afrique noire, la communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) est l'organisation sous-régionale la plus élaborée. Cependant, aujourd'hui encore, la question de l'intégration se « heurte aux problèmes politiques (et) de souveraineté ». en Afrique du nord, la traditionnelle méfiance entre dirigeants fait de l'Union du Maghreb arabe une instance sans réalité politique ni économique. Dans ce contexte, envisager dans l'immédiat une union politique entre les cinquante deux Etats (le Maroc, 53^e Etat étant toujours en retrait de l'OUA) du continent sans avoir au préalable résolu les problèmes liés à l'intégration sous-régionale et régionale semble prématuré. D'ailleurs, c'est cette analyse qui a structuré la ligne de démarcation entre les partisans et les adversaires de l'UA lors du 36^e sommet de l'OUA du 12 Juillet 2000 à Lomé. »

Alain Gogué Tedou « Union Africaine : in défi politique stratégiquement mal engagé »
In revue africaine d'études politiques et stratégiques N° 1, 2001, P. 218.

A l'aide du texte et de leurs propres connaissances, les candidats répondront aux questions suivantes :

- 1) a) Donner la nature, la source et l'auteur du texte 3 pts
b) Donner un titre à ce texte 1 pt
- 2) a) Citer deux communautés économiques régionales relevées par l'auteur du texte 2 pts
b) Donner l'année de création et trois objectifs de l'organisation la « plus élaborée » 4 pts
- 3) a) Citer d'autres communautés économiques régionales ou sous-régionales pour l'Afrique centrale qui ne figurent pas dans ce texte 2 pts
b) Donner pour chacune d'elle l'année de création et un de ses objectifs 4 pts
- 4) a) A l'aide du texte ou de vos connaissances propres, relever deux obstacles communs à l'intégration des communautés économiques régionales africaines 2 pts
b) A l'aide de deux exemples dire pourquoi une union politique entre le 53 Etats du continent africain semble prématuré 2 pts

sujet 2 : Etude de document

« Article 36 : Le sol, le sous-sol et les richesses qu'ils contiennent, sont protégés contre toutes les formes de dégradation, notamment la lutte contre la désertification, l'érosion, les pertes de terres arables.

Article 62 : La protection de la nature, la préservation des espèces végétales, le maintien des équilibres écologiques sont d'intérêt national, il est du devoir des pouvoirs publics et de chaque citoyen de veiller à la sauvegarde du patrimoine naturel.

Article 68 : La protection des terres contre l'érosion, la prévention et la lutte contre la désertification sont d'utilité publique. Elles s'opèrent à travers le reboisement et la reforestation.

Article 70 : Il est établi une carte nationale et des plans de surveillance des zones de sécheresse et de désertification »

Extrait de la loi N° 96/12 du 5 Août 1996 sur l'environnement.

A l'aide du texte et de leurs propres connaissances, les candidats répondront aux questions suivantes :

- | | |
|---|-------|
| 1) Donner la nature, l'idée générale et le titre de ce document. | 3 pts |
| 2) Citer quatre éléments qui font partie de ce qui est considéré dans le texte comme patrimoine naturel | 4 pts |
| 3) Indiquer en les commentant trois phénomènes naturels et trois activités de l'homme qui dégradent le milieu naturel | 3 pts |
| 4) Définir : désertification, parc national, patrimoine naturel, reforestation | 4 pts |
| 5) Dégager quatre moyens de préservation de l'environnement au niveau national ou à l'échelle internationale | 4 pts |
| Présentation | 2 pts |